



## Rencontres du Karst II

### Atelier 3 : Valorisation des patrimoines géologiques et paléontologiques

10 mars 2016, Maison David à Lauzes

## Résumé des interventions

*Une nouvelle Réserve Naturelle Nationale d'Intérêt Géologique vient d'être créée sur le sud du Parc. Pourquoi protéger les patrimoines géologiques et paléontologiques ? Avec quels outils ? Peut-on faire du développement local en s'appuyant sur la valorisation du patrimoine géologique ? Quels atouts et quels acteurs mobiliser dans les Causses du Quercy ? Quels enjeux de la candidature au label Géoparc mondial UNESCO ?*

Animé par : **Jean-Pascal SALAMBÉHÈRE**, Chargé de mission Sites et Paysage, DREAL Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon.

Rapporteur : **Thierry PELISSIE**, Géologue, Président du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc.

### (10h00-10h30) Les outils de protection du patrimoine géologique

➤ **Jean-Pascal SALAMBÉHÈRE – Chargé de mission Sites et Paysage, DREAL Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon**

La réglementation en matière d'environnement s'est dotée au fil du temps de différents outils permettant de protéger les sites d'intérêt géologique :

- Les sites classés permettent de protéger des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire, ou pittoresque, un intérêt général. Toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux y est soumise à autorisation du ministre de l'écologie ou du préfet selon la nature des travaux à effectuer.
- Les réserves naturelles nationales (RNN) permettent d'assurer la conservation d'éléments du milieu naturel ou géologique d'intérêt national. Les territoires classés en réserve naturelle ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou dans leur aspect, sauf autorisation spéciale du préfet.
- Les arrêtés préfectoraux de protection de Géotopes mis en place par décret du 28 décembre 2015 permettent d'établir des listes départementales de sites qui bénéficient de mesures de protection correspondant aux interdictions de destruction, altération ou dégradation des sites d'intérêt géologique, ainsi que de prélèvement, destruction ou dégradation des fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites.

A ces dispositifs réglementaires gérés par l'Etat, d'autres outils peuvent également être mobilisés en parallèle.

### **(10h30-11h00) Des actions locales pour valoriser ce patrimoine géologique et paléontologique**

#### **Agathe KÜHNEL – Chef du service Environnement et Milieux naturels, Parc naturel régional des Causses du Quercy**

##### Vers une labellisation Géoparc mondial UNESCO des Causses du Quercy

Les Causses du Quercy possèdent un patrimoine géologique exceptionnel et original, et également une identité très marquée par le lien entre l'Homme et la pierre. Conscient de l'importance de ce patrimoine, le Parc naturel régional des Causses du Quercy renforce depuis plusieurs années ses actions pour sa protection et sa valorisation. Il a déposé en fin d'année 2015 une candidature au label « Géoparc mondial UNESCO », label attribué à des territoires présentant un patrimoine géologique remarquable et qui portent un projet de développement local s'appuyant sur la valorisation et de protection de leur patrimoine géologique.

##### ➤ **Frédéric BERARD** – Directeur des Phosphatières du Cloup d'Aural

##### Présentation du réseau des Paléonautes

Le réseau des Paléonautes a été créé en 2006 par la volonté commune du Parc naturel régional des Causses du Quercy, du Pays Bourrian et du Conseil Général du Lot. Ses objectifs sont de promouvoir la thématique et les sites archéologiques et paléontologiques de ces territoires, de développer la fréquentation touristique et pédagogique et d'être un lieu de partage d'expériences et de compétences entre ses membres. Constitué en association depuis 2012, il comprend aujourd'hui 8 sites situés sur un territoire élargi au Lot, à la Corrèze et l'Aveyron voisins. Nous présenterons les actions et les réalisations de ce réseau au cours de ses 10 années d'existence.

### **(11h00-11h30) Retour d'expérience du Géoparc du Massif des Bauges**

##### ➤ **Christophe LANSIGU** – Chargé de mission Géopatrimoines, Parc naturel régional du Massif des Bauges.

Le label Geopark pour le PNR du Massif des Bauges est né de l'impulsion de quelques élus, soucieux de développer la notoriété d'un territoire rural, trop peu conscient de ses richesses géologiques. Le Massif des Bauges est une unité géographique bien définie avec des paysages spectaculaires par leur morphologies rocheuses, mais harmonieux par l'équilibre de son agriculture, de son patrimoine forestier ou de son urbanisation modérée. Sa géologie relativement simple se caractérise par de grandes structures plissées et par un important patrimoine karstique et hydrogéologique. L'inventaire des géosites a permis la constitution d'un dossier de candidature au label Geopark qui oriente ou enrichit aujourd'hui une stratégie d'aménagement et de valorisation des patrimoines. Le soutien à des projets de collectivités ou de structures privés vise, par l'exemplarité, l'appropriation de ce patrimoine et le renforcement d'une dynamique globale.

La démarche géoparc nourrit les réseaux d'acteurs, au premier rang desquels, les acteurs du tourisme. Trois exemples d'équipements, aménagement d'une spéléorando familiale à faire en autonomie, qualification d'un géosite à l'important passé historique mais tombé dans l'oubli, ou encore outils pour la lecture de paysage pour un écomusée dédié à la vie au XIX<sup>e</sup> illustrent les leviers utilisés pour promouvoir le patrimoine géologique sur le territoire du Parc et l'implication des acteurs dans sa valorisation. La réalisation de supports d'information et de communication adaptés est l'un des maillons d'un processus indispensable pour faciliter cette appropriation.

### **(11h30-12h00) Echange avec la salle**

Animé par : **Jean-Pascal SALAMBÈHÈRE**